QUELQUES CONVENTIONS D'ÉCRITURE DES EXPRESSIONS MATHÉMATIQUES

- 1) Les calculs entre parenthèses sont prioritaires.
- 2) Dans une expression sans parenthèses avec uniquement des additions et des soustractions, on effectue les calculs de gauche à droite.

Par exemple,
$$5 - 1 + 1 = 4 + 1$$
 (attention: $5 - 1 + 1 \neq 5 - 2$).

3) Dans une expression sans parenthèses, **les multiplications et les divisions ont priorité** sur les additions, les soustractions et les passages à l'opposé.

```
Par exemple, pour tout nombre x, on a 2 + 3x = 2 + (3x) (attention : 2 + 3x \neq 5x en général).
```

4) Dans une expression sans parenthèses, l'élévation à une puissance a priorité sur les quatre opérations usuelles et sur le passage à l'opposé.

Par exemple,
$$4 \times 3^2 = 4 \times 9$$
 (attention : $4 \times 3^2 \neq 12^2$).
De même, $-10^2 = -100$ (attention : $-10^2 \neq (-10)^2$).

5) Dans une expression sans parenthèses, le passage à l'opposé a priorité sur l'addition et la soustraction.

Par exemple, pour tout
$$x$$
, on $a-x+1=(-x)+1$ (attention : $-x+1\neq -(x+1)$ en général).

6) Devant une lettre ou une parenthèse, **le signe « × » de la multiplication** est facultatif.

Par exemple, $2 \times x$ s'écrit aussi 2x et $3 \times (x+1)$ s'écrit aussi 3(x+1).

7) Lorsque la division est indiquée par un trait de fraction, les **parenthèses** autour des expressions au numérateur et au dénominateur sont facultatives.

Par exemple,
$$(1 + 2) \div (3 + 4)$$
 peut s'écrire $\frac{1+2}{3+4}$.